

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE MATANE**

**Assemblée publique de consultation**

**Règlement numéro VM-89-200**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro VM-89-200 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d’autoriser un nouvel usage sous la zone 317 C.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d’une séance ordinaire tenue le 18 janvier 2021, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro VM-89-200 modifiant le règlement de zonage.

2. Conformément à l’arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 2 octobre 2020, ainsi qu’à la résolution numéro 2021-011, tout intéressé est invité à transmettre ses questions, observations ou commentaires par écrit par courriel à : [greffe@ville.matane.qc.ca](mailto:greffe@ville.matane.qc.ca), par la poste à : Service du greffe, Ville de Matane, 230, avenue   
Saint-Jérôme, Matane (Québec) G4W 3A2 ou à les déposer dans la boîte rouge située à l’entrée de l’hôtel de ville (côté caserne), et ce, reçus au plus tard le vendredi 12 février 2021. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l’égard de la demande.

3. Règlement numéro VM-89-200 :

En résumé, le projet de règlement vise à autoriser un nouvel usage sous la zone 317 C (*ajouter l’usage particuliers 2366 – Atelier d’usinage et de soudur*e). L’illustration de la zone concernée peut être consultée à l’hôtel de ville en prenant rendez-vous avec le Service du greffe au 418-562-2333.

5. Le projet de règlement numéro VM-89-200 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

6. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville sous l’onglet : Vie municipale, Documents municipaux, Avis public.

Donné à Matane, ce 20e jour du mois de janvier de l’an deux mille vingt et un.

La greffière,

Me Marie-Claude Gagnon, oma

Avocate

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, greffière, certifie que le présent avis public d’assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro VM-89-200 a été affiché en l’hôtel de ville le 20 janvier 2021 et publié dans le journal *L’Avantage gaspésien*, édition du mercredi 27 janvier 2021.

Donné à Matane, ce 20e jour du mois de janvier de l’an deux mille vingt et un.

La greffière

Me Marie-Claude Gagnon, oma

Avocate